



AVIS DE COURSE

La Fédération Française de Voile et le Yacht Club de Cannes avec le concours de Cannes Dragon International ont le plaisir de vous inviter à participer à la régates

Championnat International de Méditerranée « Coupe de l'Armistice » du 12 au 14 novembre 2010

1 Autorité organisatrice :

Le Yacht Club de Cannes, sous l'égide de la Fédération Française de Voile, et de l'Association Française des DRAGON (A.F.S.I.D).

2 Règlementation :

La régates sera régie par :

- les Règles de Course à la Voile 2009/2012 de l'ISAF,
- le présent Avis de Course, ainsi que les Instructions de Course avec leurs Annexes, qui seront remis aux concurrents lors de leur inscription définitive.
- les règles de la Classe internationale des Dragon :

Pour l'application de la Règle de Classe 13.30

La liste des équipages soumis au contrôle de poids

sera affichée 1h30 au moins avant l'heure prévue du « départ ponton »

Les concurrents appelés doivent se présenter pour le contrôle de pesée au PC course munis d'une pièce d'identité.

Pour l'application de la règle de Classe 13.10

il appartient, sous la seule responsabilité de chaque chef de bord engagé au « Championnat International de Méditerranée 2010 » de s'assurer que le Dragon sur lequel il est engagé, répond aux exigences réglementaires, lui permettant de naviguer en course avec 4 personnes maximum à bord s'il en décide ainsi.

- **Règles complémentaires**

Il est rappelé aux concurrents qu'ils :

- 1°- doivent respecter le Règlement International pour éviter les abordages en mer vis-à-vis des bateaux qui ne sont pas en course,
- 2°- ne doivent pas, conformément à l'article 10.J du RIPAM gêner les autres navires lorsqu'ils naviguent dans les chenaux,
- 3°- doivent respecter les zones interdites à la navigation et/ou réglementées
- 4°- ne doivent pas pénétrer dans la bande des 300 mètres lorsqu'elle est balisée par des bouées jaunes,

3 Texte prioritaire :

Seul le texte français est officiel.

4 Admissibilité et Inscriptions :

L'épreuve est ouverte à la Classe Internationale des DRAGON.

La confirmation des inscriptions sera reçue au club house du Yacht Club de CANNES le 11 novembre 2010 : de 14h00 à 17h30, et le 12 novembre 2010 : de 9 heures à 12 heures.

POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION DE L'EPREUVE, IL EST IMPERATIF DE SE PREINSCRIRE, EN UTILISANT LE FORMULAIRE CI-DESSOUS, QUI DEVRA ETRE RENVOYE AU YACHT CLUB DE CANNES AVANT LE 30 Octobre 2010
UNE PLACE AU PORT NE POURRA ETRE GARANTIE QU' AUX CONCURRENTS PREINSCRITS

Yacht Club de Cannes - Port Palm Beach - F 06400 Cannes
Tél : (33) (0)4 93 43 05 90 - Fax : (33) (0)4 93 43 28 87 yccannes@wanadoo.fr

Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription :

- La licence sportive de la Fédération Française de Voile 2010 avec cachet médical et une autorisation parentale pour les mineurs
- Un certificat de jauge validé en 2010 par une association nationale de Classe
- Les concurrents étrangers devront présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile d'un montant minimum de 1.500.000 €, ou souscrire une licence sportive de Fédération Française de Voile.

5 Frais de dossier :

250 Euros - A adresser au Yacht Club de Cannes

Ces frais de dossier comprennent les grutages aller et retour, la participation pour un équipage de 3 personnes aux apéritifs de bienvenue et de clôture de l'épreuve et 3 tickets pour le dîner des régatiers le 13 novembre 2010, ainsi que la place au port du 11 au 15 novembre 2010.

6 Publicité :

En application de la Régulation 20.4.1.1. de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile, les bateaux ne sont pas autorisés à porter de la publicité individuelle, mais peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 Jauge :

Des contrôles pourront être effectués à terre ou en mer à tout moment.

8 Programme :

11 novembre : accueil, inscription de 14h00 à 17h30, et grutage

12 novembre : accueil, inscription et grutage de 9 heures à 12 heures.

Courses avec mise à disposition à 14 heures en mer.

13 novembre : **Courses avec mise à disposition à partir de 11 heures en mer.**

14 novembre : **Courses avec mise à disposition à partir de 11 heures en mer** et remise des prix dès que possible après la dernière course.

Festivités :

- ✓ Vendredi 12 novembre : Pot d'accueil offert aux concurrents dès leur retour à terre.
- ✓ Samedi 13 novembre : Diner des régatiers au Yacht Club de CANNES à 20 heures
- ✓ Dimanche 14 novembre : Apéritif de clôture des régates après la lecture du palmarès.

9 Zone de course :

Les parcours de type « Banane » en rade Est ou Ouest de Cannes, seront définis dans les Instructions de Course.

10 Pénalités :

10.1 La règle 44.2 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour, comprenant 1 virement de bord et 1 empannage.

10.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : Une infraction aux règles autres que les RCV 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. L'abréviation utilisée dans les classements sera DPI (Discretionary Penalty Imposed).

10.3 Un Jury observateur sur l'eau, pourra éventuellement être mis en place et ses actions seront définies dans les Annexes des Instructions de Course.

11 Classement :

Le Système de classement de points à Minima sera utilisé

Le nombre de courses sera de 7 courses maximum.

2 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

A partir de 4 courses validées, le plus mauvais score sera retiré.

12 Responsabilité :

Les concurrents participent à la Régate entièrement à leurs propres risques - Voir règle 4 des RCV. Décision de courir - L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel, de blessures ou de décès dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

13 Armement de sécurité :

Outre le matériel obligatoire par la jauge des Dragon, tous les Yachts devront impérativement avoir à leur bord la totalité du matériel de sécurité réclamés en catégorie de navigation côtière.

14 Communication et sécurité des équipages :

La VHF à bord est autorisée, mais celle-ci depuis le signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course doit être inactive.

Les numéros de téléphones liés à la sécurité en mer seront communiqués dans les Instructions de Course.

15 Stockage des bateaux :

Les bateaux seront reçus au Yacht Club de Cannes

16 Hébergement :

Office du Tourisme : tél : (33) (0)4 93 39 24 53 - fax: (33) (0)4 92 99 84 23

www.cannes-on-line.com

Championnat International de Méditerranée

« Coupe de l'Armistice »

FICHE DE PREINSCRIPTION a nous renvoyer avant le 30 octobre 2010

La liste d'équipage sera à compléter sur place

N° de VOILE : N° ISAF :

Nom : Prénom :

N° de Licence:.....Club.....

Adresse :

.....

Code Postale : Ville :

Téléphone : E.mail :

Règlement de 250,00 euros en espèces ou par chèque à l'ordre du Yacht Club de Cannes

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, le soussigné déclare être le chef de bord et à ce titre capitaine du navire au titre du droit maritime . Il a l'entière responsabilité de son navire et de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri ou les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.

Par cette déclaration ; il décharge de toute responsabilité le Comité d'Organisation, le Jury et le Comité de Course et toutes autres personnes physiques ou morales qui participent à l'organisation , à quelque titre que ce soit, tant en ce qui le concerne, qu'en ce qui concerne son équipage et son navire.

Par ailleurs, il accepte de se soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toutes autres règles qui régissent cette manifestation.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions ci dessus

Date.....

Signature